

INFIRMIER

DESCRIPTIF DU POSTE

- L'infirmier assure l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leur évaluation. Il contribue au recueil de données cliniques et épidémiologiques. Il participe à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé centrées sur la personne soignée.
- Favorise le maintien, l'insertion ou la réinsertion des personnes malades.

FAMILLE DE METIER

- Filière SOINS

CONDITIONS D'EXERCICE DU METIER

Décret 2002-303 de la loi du 4 mars 2002, relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

PRINCIPALES ACTIVITES

- Accueillir le patient et sa pathologie.
- Prendre en compte de la politique de santé de l'établissement.
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.
- Rechercher et traiter des données professionnelles.
- Organiser et coordonner des interventions soignantes.
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation.
- Initier et mettre en œuvre des entretiens cliniques à visée thérapeutique.
- Rédiger des documents de liaisons.

GRILLE CONVENTIONNELLE

Le coefficient est de 477.

COMPETENCES

Savoir :

- Travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Evaluer une situation clinique et établissement d'un diagnostic dans le domaine infirmier
- Connaître les diverses pathologies

Savoir-faire :

- Evaluer des pratiques professionnelles
- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soin
- Techniques éducatives
- Hiérarchiser les priorités
- Questionner sa pratique professionnelle

Savoir-être :

- Soutien psychologique
- Empathie et écoute active
- Ouverture d'esprit
- Rigueur

FORMATION NECESSAIRE

Diplôme d'infirmier d'Etat (IDE)